

AVIS PUBLIC

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

RÈGLEMENT SUR LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (SIP-01)

AVIS EST DONNÉ que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a adopté, à sa séance du 30 août 2016, le *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01).

Le présent Règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public de son adoption et il peut être consulté sur le site Internet de la CSSMI au www.cssmi.qc.ca

Donné à Saint-Eustache, ce 31^e jour du mois d'août 2016.

Le secrétaire général,

Jonathan Desjardins Mallette

www.cssmi.qc.ca